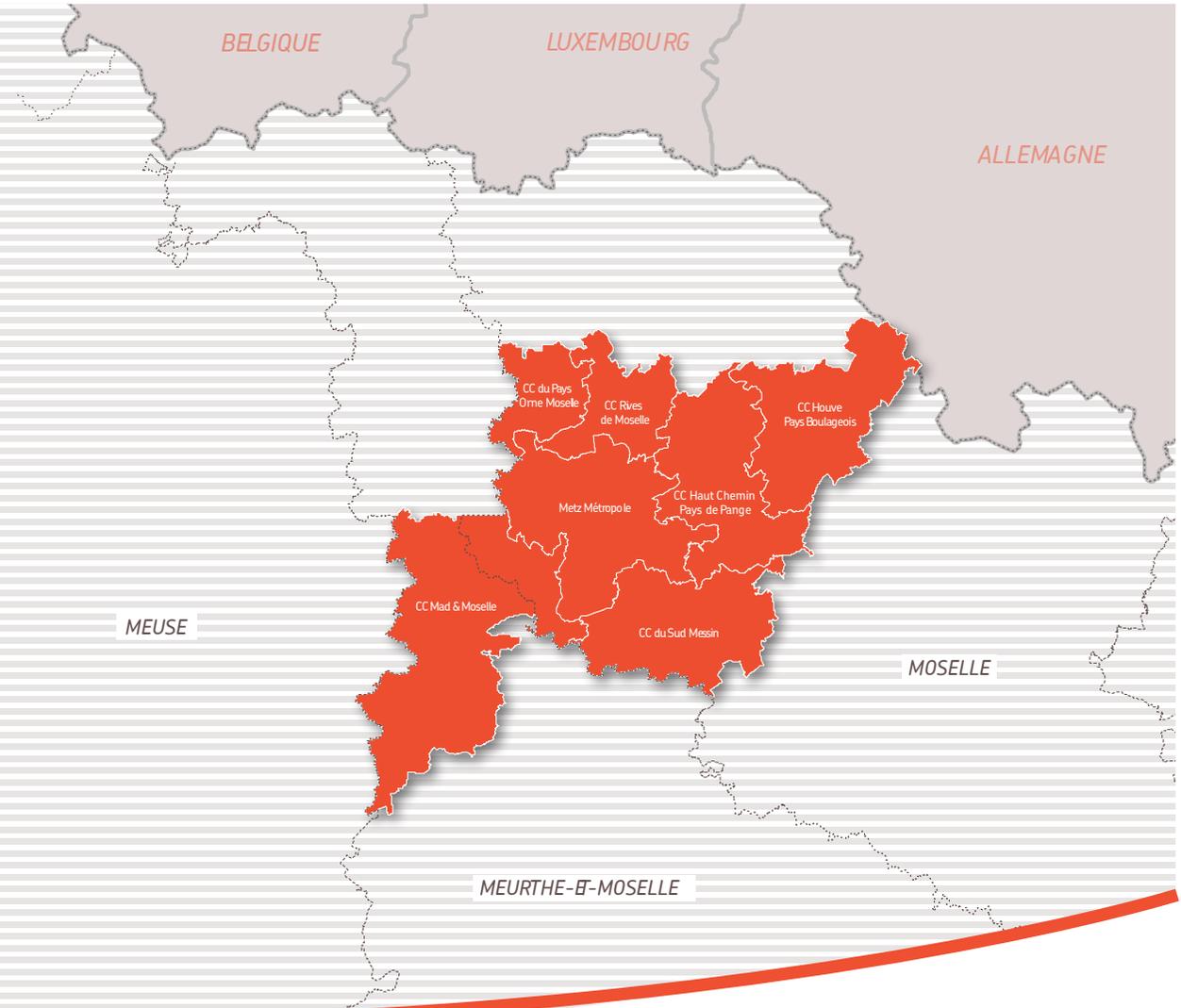




Syndicat mixte du
SCOTAM

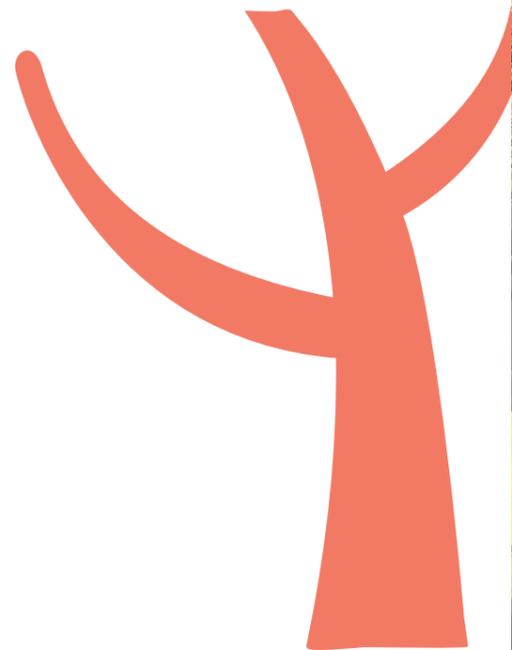
RAPPORT D'ACTIVITES

2022



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6
EN PRATIQUE	7
DES ANIMATIONS POUR TOUS	9
LES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME EVOLUENT	12
VARIER LES ÉCHELLES DE RÉFLEXION	13
DE NOUVELLES RESSOURCES	15
LES DÉLIBÉRATIONS 2022	17
BUDGET	18
PERSPECTIVES 2023	20





LE MOT DU PRÉSIDENT



2022 Inventer de nouvelles solutions

Pour s'adapter aux évolutions : mondiales, européennes, nationales, locales, législatives, réglementaires, économiques, territoriales, climatiques, sanitaires, culturelles, environnementales, urbanistiques, etc.

Le Syndicat mixte du SCoTAM s'emploie à expérimenter, proposer, expliciter, afin que le difficile exercice d'adaptation aux nouveaux contextes, de déploiements des nouveaux modèles se déroule dans l'échange et de manière équilibrée. L'année 2022 a ainsi été riche d'activités complexes, diverses et passionnantes pour le Syndicat mixte du SCoTAM !

+ La Conférence des SCoT

Expérimentation réussie pour ce nouveau mode de coopération inédit !

Coordonnés par les Syndicats mixtes du SCoTAM et du SCoTERS (région de Strasbourg), les travaux menés en partenariat avec l'Aguram, représentante du réseau 7EST, les SCoT du Grand Est et les représentants des territoires hors-SCoT ont alimenté les réunions plénières. De riches échanges techniques et politiques ont permis d'adresser à la Région Grand Est deux contributions formalisant les propositions de la Conférence des SCoT.

+ L'Évolution de l'aménagement commercial

Les travaux en commissions et ateliers intercommunaux, les débats en Bureaux et Comités syndicaux, les échanges avec des acteurs du commerce ainsi qu'avec la Chambres de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Direction Départementale des Territoires ont été l'occasion de co-construire un projet de DAAC équilibré. Ces réflexions ont permis de traduire concrètement la stratégie d'aménagement commerciale, définie en 2021, à travers le projet d'atlas cartographique et de livret des conditions d'implantation.

+ L'ancrage territorial

Visites en communes, analyse de plans et projets, lettres d'informations, avis, cafés-paysages, observatoire du foncier, conseils, conférence et visite autour de la reconversion de friche, interventions en milieux scolaire et étudiant, balade à vélo et publications associées, opération « cassons la croûte » : des actions d'animation territoriale et des activités réglementaires au plus près des territoires. En parallèle, le site web du SCoTAM a fait peau neuve grâce à l'investissement et la pédagogie de toute l'équipe !

Henri HASSER
Président

VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉCRYPTAGE DE LA LOI CLIMAT RÉSILIENCE

La loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience, décline notamment la **trajectoire européenne** vers l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Remaniant profondément la réglementation et les habitudes en matière d'urbanisme, et impliquant la conception de nouveaux modèles d'aménagement, cette loi a fait l'objet de points d'informations réguliers de la part du Syndicat mixte tout au long de l'année 2022.

Elle impulse un urbanisme nouveau, adapté aux enjeux actuels et définit notamment des objectifs en matière :

- d'**économie de foncier** pour la période **2021-2030**,
- de **réduction de l'artificialisation** des sols pour la période 2031-2050.

Plus largement, la loi Climat Résilience appelle à une démarche globale d'économie et de préservation des ressources primaires.

Les territoires et les porteurs de projet sont ainsi amenés à revoir leur manière de travailler et à évoluer dans la conception de leurs schémas, plans, programmes et opérations.

Les documents d'urbanisme (SCoT, SRADDET, PLUi, PLU, CC) disposent chacun d'un délai pour décliner cette loi. En revanche, les dispositions d'application immédiate impliquent une comptabilisation fine des opérations engagées depuis la date de promulgation de la loi.

OBSERVATION DU FONCIER DANS LE SCoTAM

L'observatoire du foncier résidentiel et d'activités au sein du SCoTAM a fait l'objet d'une présentation en mars 2022, axée sur le volet résidentiel, au Tram de Maizières-lès-Metz. Le volet activité sera complété en 2023.

Objectifs :

- Renseigner les indicateurs de suivi du SCoT
- Observer l'évolution de la production de logements, de la démographie et de la consommation foncière puis de l'artificialisation des sols au sein du SCoTAM

En 2022, le Syndicat mixte est intervenu aux Assises Nationales du Foncier et des Territoires afin de présenter ses travaux en la matière et plus largement autour des sols



Co-CONSTRUCTION DU DAAC

Afin de donner corps à la stratégie d'aménagement commerciale définie en 2021, de nombreux temps d'échanges et de production ont été organisés autour du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

- Ateliers et commission de travail au sein des intercommunalités,
- Echange avec les partenaires institutionnels et les acteurs du commerce, Travaux en Bureaux et Comités syndicaux,
- Expertise de l'Agence d'Urbanisme de Moselle (AGURAM) et du Bureau d'études Bérénice,

Cette collaboration technique et politique aux différentes phases de travail a permis à chacun de s'imprégner des spécificités de l'urbanisme commercial, de l'esprit du DAAC et de faire preuve de responsabilité au regard des enjeux de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols, de maîtrise des surfaces de vente et d'amélioration de la qualité des espaces commerciaux.

Ces travaux ont alimenté un livret des conditions d'implantation et un atlas cartographique recensant les secteurs d'implantation.

Prochaine étape : mise en forme du dossier de 1ère modification du SCoT et enquête publique.

EN PRATIQUE

PARLONS SOL À MÊME LE SOL

Le 3^{ème} Café-Paysage du Syndicat mixte « La face cachée des sols » s'est déroulé en deux temps :

- mercredi 27 avril : une visioconférence pour **découvrir** les sols.
- samedi 30 avril : rendez-vous au cœur du territoire pour **mettre en pratique et expérimenter**.

Organisé en partenariat avec Sol&Co et Omnibus, ces deux temps ont permis aux participants de se former aux spécificités des sols et de découvrir sur le terrain :

- les sols de friches sur le site du GISFI (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Friches Industrielles) à Homécourt
- les sols remaniés des espaces verts de l'écoparc Val Euromoselle à Norroy-le-Veneur
- les sols agricoles et de pelouses calcaires à Saulny
- les sols remblayés au Ban-Saint-Martin.

>> [Consulter la Médiathèque pour télécharger](#) : Brève de café #3 : La face cachée des sols



CAP SUR LA RECONVERSION DES FRICHES

Le Syndicat mixte du SCoTAM et l'AGURAM, en collaboration avec le Syndicat mixte des Portes de l'Orne et l'EPFGE, ont organisé deux rencontres fin 2022, sur le site du Cap'Orne, autour du thème : « Les friches : mieux les connaître pour mieux les réinvestir ».

Au programme :

- Conférences plénières
- Visite de site en reconversion
- Ateliers de travail

Elus, techniciens et partenaires ont ainsi pu :

- affiner le diagnostic friche du SCoTAM
- échanger sur les enjeux, freins et leviers de reconversion
- partager des solutions pré-opérationnelles d'aménagement
- présenter ou découvrir des leviers techniques et financiers à mobiliser pour mener à bien leurs projets de reconversion à plus ou moins long terme.

>> [Pour en savoir plus sur l'aménagement des friches](#)



EN PRATIQUE

CASSONS LA CROÛTE !

La cour d'école : un micro-espace public, un laboratoire pour expérimenter la désimperméabilisation des espaces urbanisés.

Le Syndicat mixte poursuit l'accompagnement des écoles lauréates de son appel à projet, en partenariat avec l'opération « Cours d'école, bulle nature » de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

A l'école pilote Paul Verlaine, le Ban Saint Martin s'est investi pleinement pour décliner cette action opérationnelle du Plan Paysages et du SCoTAM et s'est entouré d'une **équipe pluridisciplinaire coordonnée par une paysagiste**.

Après une importante phase préparatoire et à l'issu des travaux menés à l'été 2022, la cour d'école devient un support pédagogique pour travailler le programme scolaire, un lieu de stimulation et d'apprentissage. Si le cycle de l'eau et la biodiversité y sont particulièrement ciblés, la cour permet également de travailler la géométrie, le calcul, le vocabulaire, la citoyenneté, les saisons, etc. chaque matière peut y trouver sa place !

Partenaires de l'opération : Agence de l'Eau Rhin Meuse, Eurométropole de Metz, Société COLAS, Bureau d'étude Omnibus, ERA Ingénieurs Conseil.



DES ANIMATIONS POUR TOUS

OSONS L'AGROFORESTERIE !

Un partenariat au long cours pour expérimenter dans la durée :

- Rencontres régulières entre le Syndicat mixte du SCoTAM et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) de Courcelles-Chaussy.
- Interventions en classes dans le domaine de l'urbanisme et du paysage.
- Initiation de la future expérimentation de l'agroforesterie sur les parcelles de la ferme du Lycée agricole.

Une expérimentation qui pourrait améliorer l'utilisation des ressources, développer une plus grande diversité biologique et créer un micro-climat favorable à la préservation des rendements dans un contexte de changement climatique.

DÉVELOPPONS LE VÉLO SUR NOS TERRITOIRES !

Un évènement organisé en septembre 2022 à Metz dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle.

Au programme :

- Diffusion des 4 tomes « Focus vélo » du SCoTAM
- Aperçu des politiques cyclables au sein du SCoTAM



Les intervenants / territoires :

- Métropole de Lyon : concevoir un Réseau Express Vélo
- Communauté de Communes Erdre et Gesvres : investir dans une politique cyclable en milieu rural et périurbain
- Eurométropole de Metz : déploiement du programme «Savoir rouler à vélo» auprès de ses effectifs scolaires
- Balade à vélo pour les plus motivés afin d'échanger en pratique autour des aménagements cyclables.

>> [Consultez les supports de présentation de l'évènement](#)



RÉFLÉCHISSONS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DÈS L'ÉCOLE PRIMAIRE !

L'année scolaire 2021-2022, en quelques chiffres :

4^{ème} édition du « PEPS », projet interrogeant les classes autour de la question « Quel territoire pour demain ? ».

4 classes accompagnées : Bronvaux, Hagondange, Louvigny et Marly.

1 nouveau partenaire : l'Office central de la Coopération à l'Ecole (OCCE57) afin de conforter la dimension co-construction du projet.

93 enfants ayant participé au projet.

Une journée de restitution de leurs travaux, devant les élus du territoire s'est déroulée à la ferme Pédagogique des Mesnils, au Lycée agricole de Courcelles-Chaussy début juillet 2022.



En parallèle, en partenariat avec le CAUE57 et l'OCCE, deux livrets pédagogiques ont été réalisés pour conforter les apprentissages :

- Un livret enseignant a été élaboré comme outil support à l'apprentissage des différentes thématiques des territoires et leurs enjeux.

DES ANIMATIONS POUR TOUS

- Un livret élève afin de garder une trace de leur apprentissage et de leur réflexion.



Une cinquième édition du projet PEPS a débuté à la rentrée 2022. Il s'agit d'accompagner 6 classes dans les communes suivantes : Courcelles-Chaussy, Ogy-Montois-Flanville, Pange, Pommérieux et Vigny.

PLANTONS DES HAIES !

En partenariat avec les Chambres d'agriculture régionale et départementale et le programme France relance, le Syndicat mixte promeut la plantation de haie sur le territoire. 2 événements ont ponctué l'année :

> En théorie ...

Echanges en salle début avril sur la question « Adapter sa ferme aux changements climatiques : une agriculture résiliente par la plantation de haies ? ». Avec la participation d'un agriculteur local intégrant la haie dans ses parcelles et des intervenants thématiques pour mieux comprendre comment l'agriculture peut s'adapter au climat de demain en incluant l'arbre et la haie dans l'exploitation.



> Et en pratique ...

Départ en bus mi-novembre pour une journée de rencontres sur site avec 2 agriculteurs alsaciens pratiquant l'agroforesteries depuis plus de 10 ans et ayant mis l'arbre et la haie au cœur de leur système agricole.

Agriculteurs, futurs agriculteurs, élus et organismes de soutien à la plantation ont partagé les échanges autour de ces nouvelles pratiques.



Découvrez-en plus à travers :

>> [La lettre d'information N°4: L'agroforesterie, entre agri et sylvi-culture](#)

DÉVELOPPONS LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE !

A travers ses différentes activités, le Syndicat mixte promeut la démarche paysagère. Principaux objectifs :

- Insérer les projets dans leur site et leur environnement en prenant en compte l'existant;
- Assurer la qualité paysagère des projets en s'appuyant sur les spécificités locales et répondant de façon sobre et frugale aux besoins des habitants, garant d'un cadre de vie épanouissant pour tous;
- Dessiner collectivement les solutions souhaitables au service de la transition;
- Mobiliser plus intensément les habitants à la vie locale, leur permettre de s'y impliquer, d'y trouver un sens;
- Développer des aménagements simples, en lien avec les spécificités et l'identité de chaque lieu, répondant aux aspirations et aux besoins des habitants qui y vivent;
- Faire émerger des projets sobres, en lien avec les ressources du territoire et y intégrer les enjeux de demain.

Pour en savoir plus, consulter :

>> [La lettre d'information N° 5 : La démarche paysagère, entre espace perçu et espace vécu](#)

LES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÉVOLUENT

APERÇU DES DÉMARCHES TERRITORIALES SUIVIES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOTAM EN 2022 :

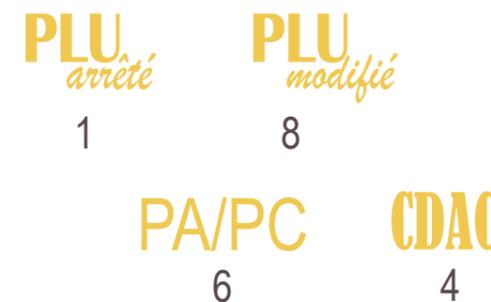
3 PLUi en cours d'élaboration !

Les travaux autour des PLUi de la CC Houve Pays Boulageois, de la CC Mad & Moselle et de l'Eurométropole de Metz avancent à grands pas. De riches échanges et débats dans les territoires.

1 ORT Petites Villes de Demain pour la commune de Boulay-Moselle. Après la définition du programme, place aux actions !

12 réunions sur des dossiers d'urbanisme en cours d'évolution : participation aux réunions PPA et visites de terrain notamment.

ZOOM SUR LES AVIS RENDUS :



La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme s'est réunie à 2 reprises.

Par ces activités, règlementaires et d'animation, le Syndicat mixte accompagne la traduction des orientations du SCoTAM dans les documents d'urbanisme, les politiques d'habitat et de déplacements portées par les intercommunalités et les communes du SCoT, les projets d'aménagement commerciaux, résidentiels et de mobilités notamment, portés par divers acteurs. **Les nouvelles solutions prennent corps.**

Comment assurer la bonne prise en compte de la démarche paysagère inscrite dans le SCoTAM ?



Pensez à contacter le Syndicat mixte à l'amont de vos projets.

Il produira une analyse préalable sous l'angle paysager afin d'alimenter les réflexions, les documents d'urbanisme en cours d'élaboration, de modification ou de révision, les permis d'aménager et autres projets soumis à son avis.

Une réelle plus-value pour le cadre de vie de votre secteur !

CÔTÉ MOBILITÉ

- **Projet A31 bis** : suivi et participation aux COPIL organisés dans le cadre de l'aménagement de ses parties centrale et Nord.

- **Réseau Express Métropolitain Européen**: suivi et participation aux COPIL du Grenelle des Mobilités pour la mise en place d'un axe Nancy-Metz-Thionville-Luxembourg.



VARIER LES ÉCHELLES DE RÉFLEXION

LES TRAVAUX INTRA-SCoT - RÉSEAU TRANSITIONS ET CO-ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

L'animation de la coopération entre les 7 intercommunalités membres du SCoTAM et avec les partenaires a notamment donné lieu à trois temps d'échanges :

- Réflexion autour de la méthanisation : fonctionnement, norme, éléments de vocabulaire, visite de site.
- RDV du GECLER : découverte du réseau Grand Est Citoyen et Local d'Energies Renouvelables ainsi que des projets énergétiques citoyens.
- Amorçe TTT : 1^{ère} prise de contact en vue d'accueillir l'exposition Terre Terrain Territoire.



LES TRAVAUX INTER-SCoT - CONFÉRENCE DES SCoT GRAND EST

La loi Climat-Résilience positionne la Conférence des SCoT comme interlocuteur privilégié de la Région concernant la trajectoire vers l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Cette loi remanie profondément la réglementation et les habitudes, notamment en matière d'urbanisme, et implique la conception de nouveaux modèles de développements et d'aménagement. Chaque acteur, public et privé, a vocation à être force de proposition, à inventer de nouvelles manières de faire. Avec des délais et des moyens contraints, Coordonnées par le SCoTAM et le SCoTERS (région de Strasbourg), la Conférence des SCoT s'est ainsi employée à expérimenter.

Quelques dates clés concernant ses activités :

Février 2022

>> 1^{ère} réunion de la Conférence des SCoT Grand Est

Avril 2022

>> Transmission de la 1^{ère} contribution écrite de la Conférence à la Région

Octobre 2022

>> Présentation des propositions affinées à la Région à l'occasion de la 3^{ème} Conférence des SCoT Octobre 2022 : présentation orale des propositions affinées à la Région à l'occasion de la 3^{ème} Conférence des SCoT

Novembre 2022

>> Présentation de la synthèse des propositions aux 300 participants du séminaire SRADDET

Décembre 2022

>> Transmission de la 2^{ème} contribution écrite à la Région

LA CONFÉRENCE DES SCoT EN GRAND EST C'EST :



36 SCoT

2 représentants des territoires hors-SCoT

7EST Réseau des Agences d'urbanisme : l'expertise foncière de l'Aguram mobilisée

1 groupe de travail sur les données représentatif des territoires du Grand Est

15 mois de travail intense

+ de 40 réunions techniques

38 enquêtes qualitatives

1 permanence pédagogique mail, téléphone, visio

3 Conférences plénières

2 contributions adressées à la Région



VARIER LES ÉCHELLES DE RÉFLEXION

La Conférence des SCoT, c'est également de nombreux échanges techniques et politiques pour :

- Décliner la loi qui définit notamment de nouveaux objectifs en matière :
 - > d'économie de foncier pour la période 2021-2030,
 - > de réduction de l'artificialisation des sols pour la période 2031-2050.
- Repositionner collectivement les projets de territoire face aux enjeux de mutation;
- Impulser une planification nouvelle adaptée à la préservation des ressources primaires (air, eau, sol), aux évolutions des risques et du climat;
- Accompagner l'émergence de nouveaux modèles économiques, commerciaux, résidentiels et faciliter les changements culturels.

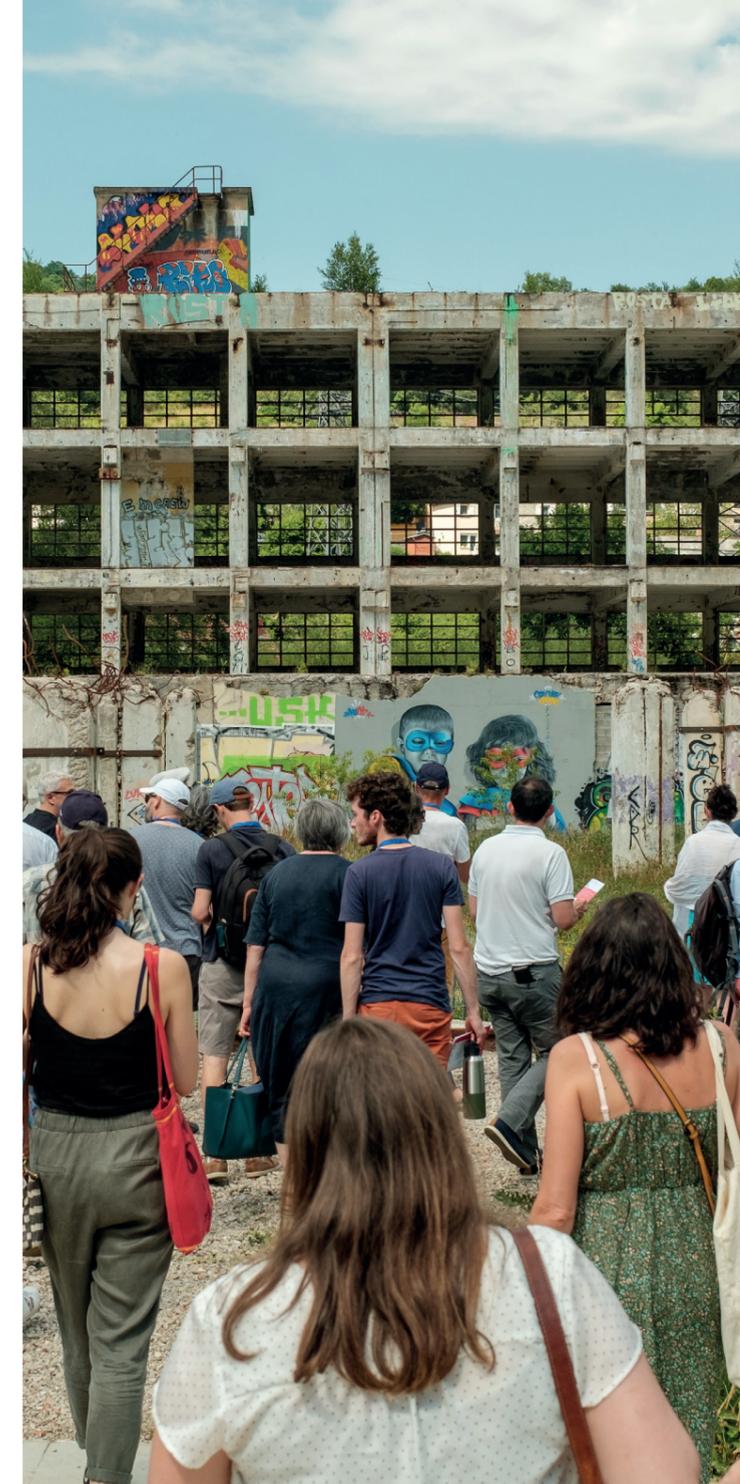
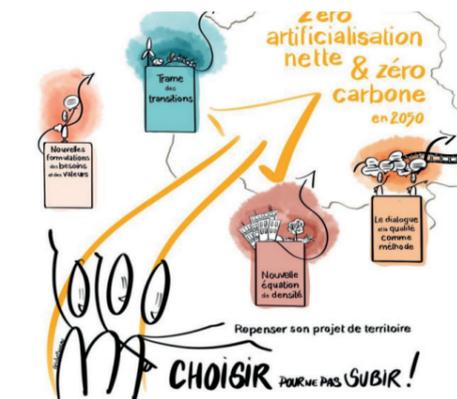
PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE DES SCoT | PHASE 2

à l'attention de la Région Grand Est dans le cadre de la déclinaison de la loi Climat & résilience

LES TRAVAUX SUPRA-SCoT - FÉDÉRATION NATIONALE DES SCoT

Le Syndicat mixte a notamment participé à :

- Conseils d'Administration - M. HASSER est également Secrétaire et Référent Régional élu
- Clubs Techniques - M. GILET est également Référente Régionale en binôme technique
- Comité d'organisation des Rencontres Nationales des SCoT (RNS)
- Echanges avec les SCoT de France
- Contribution aux études et travaux de la FédéSCoT
- Participation aux 16^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT à Besançon autour du thème : Vers de nouveaux modèles d'aménagement des territoires



DE NOUVELLES RESSOURCES POUR ALLIER BIEN-ÊTRE, DURABILITÉ ET RESPONSABILITÉ

- Un nouveau site web, plus pédagogique et ergonomique
- Une charte du bien-être au travail complétée pour être bien soit même et avec l'environnement
- De nouveaux locaux, plus proche des partenaires et des services
- Un intranet RH pour simplifier les démarches et synthétiser les informations utiles
- Un outil de gestion dématérialisée des actes pour faciliter le suivi et réduire les impressions
- Un serveur de travail collaboratif réorganisé pour améliorer la transversalité et réduire le nombre de fichier
- Des effectifs 2022 stables par rapport à 2021 constitués de 5 agents en fonction au sein du Syndicat mixte et d'un agent en congé parental.

Zoom sur le site web : félicitation à l'équipe pour son implication dans l'alimentation complète du site !

- >> [Habitez-vous le SCoTAM ?](#)
- >> [C'est quoi le SCoTAM ?](#)
- >> [Consulter la Médiathèque pour découvrir les publications du SCoTAM](#)
- >> [Délégués SCoT : consulter les documents de séance sur votre espace privé](#)
- >> [Contactez-nous](#)



LES DÉLIBÉRATIONS

L'année 2022 a vu s'organiser 5 réunions de Bureau préparatoire, 4 Comités syndicaux, 1 réunion de Bureau délibérant et 1 Commission CDU.

Bureau préparatoire du 1 février 2022 et Comité syndical du 10 février 2022

Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 14 décembre 2021

Point 2 : Contribution financière des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2022

Point 3 : Budget primitif de l'année 2022

Point 4 : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2022

Point 5 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Point 6 : Compte personnel de formation

Bureau préparatoire du 17 mai 2022 et Comité syndical du 1er juin 2022

Point 1 : Installation de Monsieur Armand PATRIGNANI en qualité de Délégué Suppléant pour la Communauté de Communes Rives de Moselle en remplacement de Monsieur Bernard DAUBER

Point 2 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 10 février 2022

Point 3 : Compte de gestion de l'exercice 2021

Point 4 : Compte administratif de l'exercice 2021

Point 5 : Affectation des résultats de l'exercice 2021

Point 6 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Point 7 : Communication de décisions prises par le Président

Point 8 : Recrutement de vacataires au Syndicat mixte du SCoTAM dans le cadre d'événements

Point 9 : Modification de la localisation des bureaux du Syndicat

mixte du SCoTAM et convention avec la Société d'Aménagement et de Renouveau de l'Eurométropole de Metz

Point 10 : Mise à jour du tableau des effectifs

Bureau préparatoire du 24 octobre 2022 et Comité syndical du 8 novembre 2022

Point 1 : Installation de Messieurs HEISER et NOBILE pour la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Point 2 : Installation de Messieurs PATRIGNANI et MAUER pour la Communauté de Communes Rives de Moselle

Point 3 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 1er juin 2022

Point 4 : Communication des décisions prises par le Président

Point 5 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Comité syndical du 14 décembre 2021

Absence du quorum

Bureau délibérant du 6 décembre 2022

Point n°2022-01-0612 : Avis sur le projet de PLU de la commune de ROSSELANGE

COMMISSION COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME (CDU)

22 novembre 2022 : PLU de Rosselange.

COMMISSION PLAN PAYSAGES

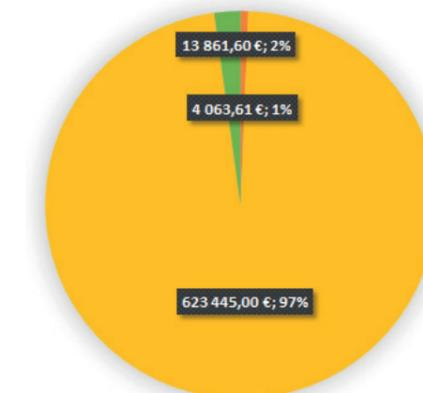
13 septembre 2022 : travail autour des sols (importance des sols dans les ZAN, préparation d'une publication autour des centralités, retours sur les derniers éléments).



BUDGET

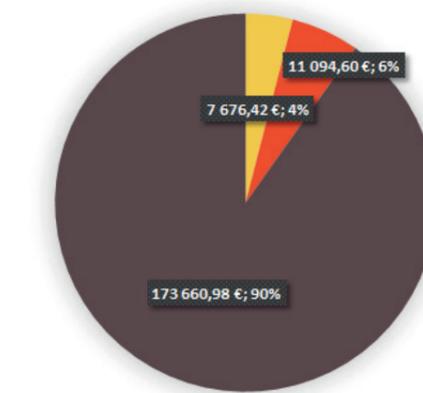
RECETTES 2022

Recettes de fonctionnement : 641 370,21 €



- dont atténuations de charges (chap 013) et Autres produits de gestion courante (chap 75)
- dont dotations et participations (chap 74) et Produits exceptionnels (chap 77)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (F) (chap 042)

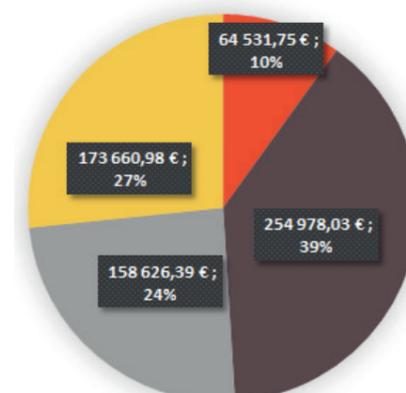
Recettes d'investissement : 192 432,00 €



- dont dotations, fonds divers et réserves (chap 10)
- dont subventions d'investissement (chap 13)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (I) (chap 040)

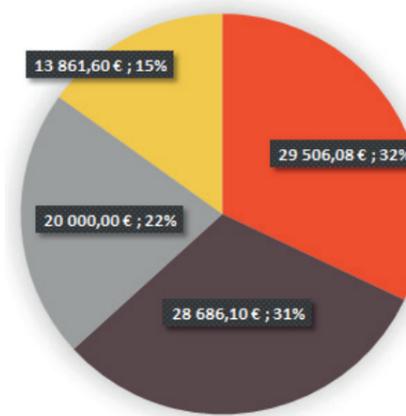
DEPENSES 2022

Dépenses de fonctionnement : 651 797,15 €



- dont charges à caractère général (chap 011)
- dont charges de personnel et frais assimilés (chap 012)
- dont autres charges de gestion courante (chap 65)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (F) (chap 042)

Dépenses d'investissement : 92 053,78 €



- dont immobilisations incorporelles sauf 204 : subventions d'équipements versées (chap 20)
- dont subventions d'équipement versées (chap 204)
- dont immobilisations corporelles (chap. 21)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (I) (chap 040)



PERSPECTIVE 2023

7 axes de travail à l'horizon 2023



1^{ère} modification du SCoTAM

Après la co-construction, place à la procédure administrative d'insertion du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) dans le SCoTAM (avis de l'Autorité environnementale, enquête publique, etc.).



SCoT & SRADDET

Le Syndicat mixte suivra la procédure de modification du SRADDET engagée par la Région au regard de la loi Climat - Résilience. Le SCoT devra ensuite analyser ces évolutions et, suivant les résultats, se mettre en compatibilité avec le nouveau SRADDET.



A l'école et à l'université

Du CM1 au Master en passant par le collège et le BTS, le Syndicat mixte prévoit de formaliser et d'élargir ses partenariats avec les milieux scolaires et étudiants.



Groupes de travail régionaux et nationaux

Dans le cadre de ses travaux avec la Fédération nationale des SCoT, le Syndicat mixte sera amené à représenter la Fédération en Région et à contribuer à différents groupes de travail au sein d'instances nationales.



ZAN & territoire

Sensibiliser, expliciter, accompagner dans la mise en œuvre concrète de cet objectif perçu comme abstrait. Au programme : Conférence des SCoT, exposition, visite, conseils, avis, lettres d'information, présentation de la cour d'école pilote en matière de déclinaison opérationnelle du Plan Paysages SCoTAM (opération cassons la croûte), etc.



Observation du foncier

La mise à jour de l'observatoire du SCoTAM, en partenariat avec les intercommunalités membres, devra notamment permettre d'apprécier les évolutions au niveau des zones d'activités économiques de manière commune et actualisée.



Partages d'expériences

Faire découvrir le SCoTAM et le Plan Paysages au-delà de son périmètre et échanger sur l'actualité. Pays voisin, école parisienne, centre de valorisation des ressources humaines de l'Etat, Centre national de la fonction publique territoriale ont noué contact avec le Syndicat mixte dans cette perspective.

Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

Siège : 1 place du Parlement de Metz - CS 30 353- 57000 METZ Cedex 1

Bureau : 48 Place Mazelle 57000 METZ

Réalisation : Syndicat mixte du SCoTAM

Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM, AGURAM, OMNIBUS